



Arbitrage et sport

Sous l'égide de l'**Institut du droit des affaires internationales**

Paris, Roland Garros, 23 septembre 2010

Date : Jeudi 23 septembre 2010

Lieu : Roland Garros,
8 boulevard d'Auteuil – 75016 Paris, France

CREDITS

7 crédits CLE

6 heures CNB

6 heures CPD

L'utilisation croissante de l'arbitrage dans le sport pendant la dernière décennie, associée aux questions critiques qui sont en jeu, ont remis en cause le cadre juridique dans lequel les litiges arbitraux sont adressés dans plusieurs juridictions. Il n'est presque pas nécessaire de mentionner certaines controverses récentes telles que la décision de la Cour Suprême helvétique sur la juridiction du Tribunal Arbitral du Sport (TAS), les conséquences juridiques de méconduites en Formule 1 (McLaren et Renault) ou les conséquences sportives d'irrégularités au Club de Football de West Ham – la liste actuelle est presque illimitée. Le système arbitral est sous tension à la fois extérieurement et intérieurement. Ceci est mis en évidence par les discussions éventuelles liées aux conflits d'intérêts des arbitres et conseils (au TAS ou ailleurs) et la responsabilité éventuelle d'institutions d'arbitrage, non protégées par les immunités arbitrales, telle que l'ICC. En bref, il est temps de faire le point sur ce que l'arbitrage signifie pour les litiges sportifs et d'évaluer ce qui peut être fait, ce qui ne peut pas, et quand le faire pour le faire mieux.

Objectif

L'année 2010 est une année exceptionnelle en termes d'évènements sportifs avec les Jeux Olympiques d'hiver en février et la Coupe du Monde de football en Afrique du Sud en juin.

Le panel est constitué de professionnels ayant une expérience toute particulière en arbitrage des litiges sportifs, comprenant des arbitres membres du TAS et des anciens membres de tribunaux constitués pour des évènements sportifs particuliers, y compris les Jeux Olympiques, la Formule 1 ou la Coupe de l'America. Ils discuteront de ce que l'arbitrage signifie pour les litiges sportifs, mettant en évidence les problèmes que toutes personnes impliquées dans, ou intéressées par les litiges relatifs au sport, ont besoin de savoir.

A qui s'adresse cette formation ?

Directeurs juridiques, juristes d'entreprise, arbitres, médiateurs, universitaires et toute personne impliquée dans, ou intéressée par les litiges en matière sportive.

Partenaires

GLOBAL ARBITRATION
REVIEW
THE INTERNATIONAL JOURNAL OF PUBLIC AND PRIVATE ARBITRATION

Lawinsport.com
Your free sports law resource



Organisé par



Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Département Events

worldsportslawreport



MATINÉE 09h00 – 13h00

Ouverture et introduction

Litiges sportifs et juridictions arbitrales

- Comment distinguer les vrais des faux arbitrages en matière sportive?
- **Table ronde:** Comment sont arbitrés les litiges de la Formule 1, de la Coupe de l'America et du sport professionnel américain ?

Questions et discussion

Pause

- La procédure arbitrale en matière sportive est-elle originale?
- La "lex sportiva" existe-t-elle ?
- Qui sont les arbitres du sport ?

Questions et discussion

Déjeuner

APRÈS-MIDI 14h30 – 17h30

L'arbitrage du sport et les juridictions étatiques

- Le consentement à l'arbitrage existe-t-il en matière sportive?
- L'indépendance des arbitres en matière sportive existe-t-elle?
- Quels sont les recours contre les sentences arbitrales rendues en matière sportive?

Questions et discussion

Pause

- **Table ronde:** L'articulation des procédures nationales, internationales et supranationales en matière sportive.

Synthèse et conclusion

17h40 – 19h00

Visite guidée privée optionnelle du stade et des coulisses de Roland Garros

Président de l'Institut du droit des affaires d'ICC

- Serge Lazareff, Avocat Associé, Lazareff Le bars, France

Co-présidents du colloque

- V. V. Veeder QC, Queen's Counsel, Barrister-at-Law, Essex Court Chambers, Royaume-Uni, Membre du Conseil, Institut du droit des affaires d'ICC
- Thomas Clay, Doyen de la Faculté de droit, Université de Versailles, France ; Membre, Commission d'appel de la Ligue de football professionnel ; Membre, Chambre arbitrale du sport du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ; Membre associé, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

Orateurs

- Jalal El-Ahdab, Of Counsel, Orrick Rambaud Martel, France
- Laurence Burger, Avocate, Tavernier Tschanz, Suisse
- David Casserly, Barrister, Lévy Kaufmann-Kohler, Suisse
- Xavier Favre-Bulle, Avocat Associé, Lenz & Staehelin, Suisse ; Membre associé, Institut du droit des affaires d'ICC
- Tim Kerr QC, Barrister-at-Law, 11KBW Chambers, Royaume-Uni
- Eric Loquin, Doyen, Professeur de Droit, Université de Bourgogne ; Vice-président de l'Université et Directeur du Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI), France
- Mathieu Maisonneuve, Professeur, Université de la Réunion, France ; Membre, Chambre arbitrale du Sport du CNOSF
- Jeffrey A. Mishkin, Avocat Associé, Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom, New York, Etats-Unis
- Henry Peter, Professeur à l'Université de Genève ; Avocat Associé, Peterlegal, Lugano
- Domenico Di Pietro, Avocat, Chiomenti Studio Legale, Italie
- Antonio Rigozzi, Avocat Associé, Lévy Kaufmann-Kohler, Suisse ; Chargé d'enseignement, Université de Neuchâtel
- Yves Wehrli, Avocat Associé, Clifford Chance, France

Avec la participation du Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC



Frais d'enregistrement

Tarifs H.T. pour les résidents de l'Union Européenne assujetti à la TVA (n° de TVA Intracommunautaire obligatoire) et les résidents hors Union Européenne :

Jusqu'au 25 juin 2010: « tarif special »

- Pour les membres ICC : 720 euros
- Pour les non-membres : 790 euros

Après le 25 juin 2010

- Pour les membres ICC : 920 euros
- Pour les non-membres : 990 euros

Tarifs T.T.C. (TVA 19,6%) pour les résidents en France et les résidents de l'Union Européenne sans n° de TVA Intracommunautaire :

Jusqu'au 25 juin 2010: « tarif special »

- Pour les membres ICC : 861,12 euros
- Pour les non-membres : 944,84 euros

Après le 25 juin 2010

- Pour les membres ICC : 1 100,32 euros
- Pour les non-membres : 1 184,04 euros

Les frais d'enregistrement couvrent toutes les activités du séminaire, incluant les documents de travail, le déjeuner, les rafraichissements et une visite privée guidée du stade et des coulisses de Roland Garros. Les frais de séjour et de voyage ne sont pas compris dans les frais d'enregistrement.

Comment s'inscrire

Enregistrez-vous en ligne et économisez 20 euros* sur www.iccevents.org

(*Paiement sécurisé par carte de crédit)

ou complétez et retournez le bulletin d'inscription en indiquant le mode de règlement à :

Courriel : events@iccwbo.org

par courrier : ICC SERVICES

Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

Events Department

Téléphone : +33 (0)1 49 53 30 42

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

L'inscription sera confirmée dès réception du bulletin d'inscription accompagné des frais d'enregistrement.

Organisation du voyage et hébergement

L'organisation du voyage et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant.

Une liste d'hôtels avec lesquels ICC a négocié des tarifs préférentiels sera envoyée dès réception du bulletin d'inscription. Une lettre d'invitation de la part d'ICC pour l'aide à l'obtention d'un visa peut être envoyée à la demande du participant uniquement après réception des frais d'enregistrement.

Langues de travail

Français et anglais avec interprétation simultanée.

Formation professionnelle continue

ICC Events est habilité par la Law Society et les Barreaux d'**Angleterre** et du **Pays de Galles**, de **Californie** et de **New York** à dispenser des formations comptant au titre des "crédits MCLE/CLE" et des "points CPD". Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB pour les avocats en **France**.

Annulation

Seules les annulations formulées par écrit seront prises en considération. Pour toute demande reçue **avant le 23 août 2010**, le remboursement des frais d'enregistrement se fera sous déduction d'une retenue de 50% pour frais de dossier. **Pour toute demande reçue après ce délai, la contribution aux frais restera due en totalité.** Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne remplissant les conditions d'admission requises, sous réserve de l'accord d'ICC Events.

ICC Events se réserve le droit d'annuler cet événement, de faire des modifications aux horaires du programme ou à l'identité des orateurs. Dans l'éventualité de l'annulation de l'évènement, les participants se verraient remboursés en intégralité des frais d'inscription déjà réglés. Cependant, ICC Events ne saurait être tenu de rembourser toute dépense annexe incombant au participant.

Devenir sponsor

Les sociétés sponsorisant la conférence se verront offrir une grande visibilité durant l'évènement.

Si vous êtes intéressé pour sponsoriser cet évènement, veuillez contacter :

Aisling Mullett: amt@iccwbo.org ou tél: +33 (0)1 49 53 28 69



Bulletin d'inscription

S 1009

Date : Jeudi 23 septembre 2010

Lieu : Roland Garros
8 boulevard d'Auteuil – 75016 Paris, France

Enregistrez-vous en ligne* et économisez 20 euros
www.iccevents.org
**paiement sécurisé par carte de crédit*

ou complétez et retournez à
events@iccwbo.org
Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

Arbitrage et sport

Information participant

TITRE / NOM / PRENOM	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FONCTION	<input type="text"/>		
NOM DE LA SOCIETE	<input type="text"/>		
ADRESSE	<input type="text"/>		
VILLE / ETAT / CODE POSTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TELEPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>	TELECOPIEUR	<input type="text"/>

Frais d'enregistrement

Tarifs H.T. pour les résidents de l'Union Européenne assujetti à la TVA (n° de TVA Intracommunautaire obligatoire) et les résidents hors Union Européenne :

Jusqu'au 25 juin 2010: « tarif special »

- Pour les membres ICC : 720 euros
- Pour les non-membres : 790 euros

Après le 25 juin 2010

- Pour les membres ICC : 920 euros
- Pour les non-membres : 990 euros

TVA intracommunautaire N°. (obligatoire*) Code spécial (CN, etc...)

** Depuis le 1er janvier 2010, selon l'article 196 du Règlement 143/2008 du Conseil (CE) du 12 février 2008, il appartient dorénavant au client assujetti à la TVA de réaliser l'auto liquidation de la TVA auprès de son administration fiscale.*

Tarifs T.T.C. (TVA 19,6%) pour les résidents en France et les résidents de l'Union Européenne sans n° de TVA Intracommunautaire :

Jusqu'au 25 juin 2010: « tarif special »

- Pour les membres ICC : 861,12 euros
- Pour les non-membres : 944,84 euros

Après le 25 juin 2010

- Pour les membres ICC : 1 100,32 euros
- Pour les non-membres : 1 184,04 euros

Mode de paiement

Par carte de crédit : American Express Euro/MasterCard Visa

Numéro de carte date d'expiration

Nom du titulaire

Par virement bancaire : LCL

Compte N° 0000060021B Clé RIB 64 Code Banque 30002 Code Guichet 04866
Swift : CRLYFRPP IBAN : FR61 3000 2048 6600 0006 0021 B64
Veuillez mentionner la référence "S1009" ainsi que le nom du participant.

Date Signature.....

Protection des données

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées pour votre inscription. Elles seront sauvegardées dans les bases d'ICC pour la seule utilisation d'ICC (Chambre de Commerce Internationale et la filiale qu'elle détient intégralement, ICC Services). Conformément à la loi française "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en contactant ICC à registrationevents@iccwbo.org. Les informations recueillies pourront être utilisées par ICC pour vous tenir informé de développements dans votre sphère d'activité à travers des publications, abonnements, événements et autres offres commerciales. Veuillez indiquer si vous désirez recevoir ces informations oui non.
Désirez-vous recevoir des offres commerciales d'organisations associées, en particulier des **comités nationaux d'ICC** : oui